

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 6 MAI 2019, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau  
Absent : Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2019
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2019
7. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
8. RAPPORTS
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur
  - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
9. RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 385 500 \$ ET UN EMPRUNT DE 385 500 \$ POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN ROY
10. ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT
11. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE ET D'ASPHALTAGE DU CHEMIN ROY NUMÉRO 098-01/07-017, SUBVENTION (RIRL-2017-675)
12. MANDAT À INFRA-CONSEILS INC. - PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN BURKE – MAYO-19-01
13. RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE PAPINEAU
14. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN SOMERS MAYO-18-01
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

## **1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **3. ORDRE DU JOUR**

**2019-05-051**

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

**2019-05-052**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2019**

**2019-05-053**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2019;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

## **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2019**

**2019-05-054**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2019;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

## 7. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2019-05-055

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

**Chèques numéros 11321 à 11347 : 29 747.37 \$**

**Paielements en ligne : 9 868.74 \$**

**Paies : 11 962.90 \$**

**Grand total : 51 579.01 \$**

Adoptée à l'unanimité

## 8. RAPPORTS

### 6.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2019-0401	26 chemin Lavell	Abattage d'arbre	7-F
2019-0402	451 chemin Roy	Piscine	13-Ae
2019-04-001(lotissement)	Chemin Cameron		7-F

### 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-19-04-009	Ch. Somers Mayo	Incendie Véhicule
F-19-04-010	291 Ch. Roy Mayo	Accident avec Blessé Danger Incendie
F-19-04-011 au 016	D'inondations sur le territoire	Mayo et Mulgrave

Le directeur de sécurité incendie aimerait remercier son équipe pour les 225 heures travaillées durant les inondations

### 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

## 9. RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 385 500 \$ ET UN EMPRUNT DE 385 500 \$ POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN ROY

**2019-05-056**

**ATTENDU QUE** l'article 1061 du code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lorsque les travaux à réaliser ainsi que toute dépense accessoires concernent la voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de taxation de l'ensemble des citoyens;

**ATTENDU QUE** le règlement est lié à la subvention RIRL-2017-675 dont 75% est payable par le MTMDET sur 10 ans;

**ATTENDU QUE** la demande a été acceptée et la municipalité a reçu un accord de principe;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET résolu unanimement QUE** le présent règlement numéro 2019-02 décrétant une dépense de 385 500 \$ et un emprunt de 385 500 \$ pour les travaux de traitement de surface double et de pavage sur le chemin Roy est adopté.

(Le texte déposé comme document de consultation incluant les annexes font partie intégrante de la résolution)

Adoptée à l'unanimité

#### **10. ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT**

**2019-05-057**

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

**ATTENDU QUE** suite à cette sanction et conformément à l'article à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM)], une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

**ATTENTENDU QUE** la municipalité de Mayo souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET résolu QUE** cette procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat soit adopté, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **11. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE ET D'ASPHALTAGE DU CHEMIN ROY NUMÉRO 098-01/07-017, SUBVENTION (RIRL-2017-675)**

**2019-05-058**

**ATTENDU QUE** suite à la résolution 2019-01-009, un appel d'offres a été envoyé par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour les travaux de traitement de surface double et d'asphaltage du chemin Roy;

**ATTENDU QUE** la réception de deux enveloppes (soumissions) et l'ouverture de celles-ci a eu lieu le 17 avril 2019 à 11h en présence du directeur général M. Martin Cousineau et de l'inspecteur municipal M. Michael Carson (témoin);

**ATTENDU QUE** l'analyse de soumission AO-2019-02 de la part de Mme Nirisoa Raherinaina, ingénieure indique que les deux soumissions reçues sont conformes;

**ATTENDU** le résultat des deux soumissions conformes :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses
LES ENTREPRISES BOURGET	312 837,09 \$
FRANROC – DIVISION SINTRA INC.	307 615,61 \$

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil accepte le plus bas soumissionnaire conforme Franroc – division Sintra INC. au montant de 307 615,61 \$ taxes incluses et autorise lesdits travaux conditionnellement à l'aide financière de la subvention RIRL-2017-675 et seulement après :

- la lettre d'annonce du ministre;
- l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2019-02 lié à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

## **12. MANDAT À INFRA-CONSEILS INC. - PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN BURKE – MAYO-19-01**

**2019-05-059**

**ATTENDU QUE** le chemin Burke, à l'est de Monaghan, a été sectionné en deux par un coup d'eau le 15 avril 2019;

**ATTENDU** la nécessité de remplacer le ponceau de seulement 18 pouces de diamètre par un ponceau substantiellement plus gros;

**ATTENDU QU'UN** contrat pour services professionnels dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

**ATTENDU QUE** ce conseil trouve opportun d'engager le service d'ingénierie Infra-conseils pour l'élaboration des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Burke;

**ATTENDU QUE** ces coûts et tous les autres qui suivront en lien avec les inondations du printemps 2019 sont couverts, en partie, par le décret numéro 403-2019 du 10 avril 2019 concernant l'établissement du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le directeur général d'accepter l'offre de service pour l'élaboration des plans et devis (remplacement d'un ponceau sur le chemin Burke, projet MAYO-19-01) auprès de la firme Infra-conseils au coût de 13 995 \$ plus taxes.

La participation financière de la municipalité pour cette fin sera prise à même le surplus libre de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

### **13. RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE PAPINEAU**

**2019-05-060**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 159-2017 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les municipalités comprises dans le territoire de MRC de Papineau doivent, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo a inclus les dispositions requises dans l'ensemble de sa réglementation lorsqu'elle a adopté, le 4 janvier 2016, les règlements de plan d'urbanisme, de permis et certificats, de zonage, de lotissement, de construction et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** ces règlements sont entrés en vigueur le 5 avril 2016 à la suite de l'émission des certificats de conformité desdits règlements par la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo est d'avis que les règlements d'urbanisme numéros 2016-01, 2016-02, 2016-03, 2016-04, 2016-05 et 2016-06 sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Papineau ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau doit approuver, en vertu de l'article 59.2 de la LAU, la résolution de la municipalité adoptée en vertu de l'article 59.1 si le règlement qui en fait l'objet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ou la désapprouver dans le cas contraire;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET** résolu **QUE** le conseil de la municipalité de Mayo indique à la MRC de Papineau qu'il n'a pas à modifier son plan ni ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement, conformément à l'article 59.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

### **14. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN SOMERS MAYO-18-01**

**2019-05-061**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Mayo a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Mayo désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Mayo s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Mayo choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** unanimement résolu et adopté **QUE** le conseil de la municipalité de Mayo autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-05-062**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,  
Maire

Martin Cousineau,  
Secrétaire-trésorier